QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS TRIÉS ?

Une fois collectés, les déchets sont acheminés au centre de tri de l'unité de traitement des ordures ménagères (UTOM) à Saran. Triés par matières, ils sont conditionnés et envoyés dans les filières de recyclage, prêts à entrer dans la fabrication de nouveaux produits ou emballages.



Retrouvez tous les conseils pour réduire nos déchets

sur orleans-metropole.fr/actions-et-services/gestion-et-revalorisation-des-dechets



Tous publics

orleans-metropole.fr

Atmadia & PARTNER'S - 02 38 78 04 78 - © Citeo - Shutterstock - Ne pas jeter sur la voie publique.

Aujourd'hui, dans la rue aussi, on trie!



2,3 millions de tonnes de CO_2 sont évitées chaque année grâce au recyclage des emballages.

Source : CITEO – France métropolitaine.

ORLÉANS MÉTROPOLE

TOUJOURS + VITE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

Orléans Métropole OBJECTIF ZÉRO CARBONE Terre de vie et d'énergie

orleans-metropole.fr

CITEO EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

COMMENT BIEN TRIER ?

À domicile ou dans la rue, pour bien trier, suivez l'Info-tri qui figure sur les emballages, les consignes de tri indiquées sur les poubelles, sur les bornes de tri, que vous trouverez sur l'espace public, et ci-dessous.







POURQUOI TRIER ?

Trier permet de diminuer le nombre de déchets à incinérer au centre de traitement des déchets ménagers situé à Saran (UTOM). Et moins de déchets, c'est bien meilleur pour notre environnement !

Trier permet d'économiser de la matière première (le bois, le pétrole, la bauxite, le sable ou le minerai de fer) qui entre dans la fabrication des emballages. Les déchets triés seront recyclés pour fabriquer de nouveaux objets et emballages.

UN CHIFFRE

2,3 millions de tonnes de CO_2 sont évitées chaque année grâce au recyclage des emballages.

Source : CITEO – France métropolitaine.

Alors aujourd'hui, on trie aussi dans la rue !

LES PAPIERS ET EMBALLAGES

*À DÉPOSER **EN VRAC** ET **BIEN VIDÉS***

LES PAPIERS

Publicités, sacs kraft, papiers d'emballage de sandwich, etc.



LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles d'eau, de jus, emballages de sandwich, pots, barquettes, gourdes, bouchons, etc.



LES EMBALLAGES EN MÉTAL

Canettes, barquettes, boîtes, couvercles, bouchons, capsules, etc.



LES BRIQUES ALIMENTAIRES ET LES CARTONNETTES

Barquettes, emballages de hamburger, boîtes à pizza, gobelets, etc.



LES AUTRES DÉCHETS

Mouchoirs jetables, serviettes jetables, couverts jetables, mégots, couches, restes de repas, chewing-gums, etc.





LES INTERDITS

JAMAIS EN SAC | **JAMAIS REMPLIS** | **JAMAIS EMBOÎTÉS**



VOUS NE TROUVEZ PAS LA DESTINATION D'UN DÉCHET ?

CONSULTEZ LE SITE **quefairedemesdechets.ademe.fr**



Les emballages en verre sont à déposer dans les **bornes de tri du verre.** Il y en a forcément une à proximité. **Flashez ce QR code** pour localiser une borne.